

NUMÉRO DE LA DÉCISION : MCRA09-00002
DATE DE LA DÉCISION : 20090105
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 5-M-330746-101-SI
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : M09-07805-1
PERSONNE DÉSIGNÉE : Johanne Clermont

Personne visée

9167-8300 QUÉBEC INC.
Groupe Remorquage Rive-Sud

Demandeur

DÉCISION

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom 9167-8300 QUÉBEC INC.

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

¹Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.

²L.R.Q. c. P-30.3.

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE

: X-L

ANNÉE

: 2007

NUMÉRO DE SÉRIE

: 4U3J053257L007670

À L'ACQUÉREUR SUIVANT

: CORPORATION DE FINANCEMENT
COMMERCIAL IRWIN DU CANADA

Johanne Clermont
Personne désignée